Envoyé en préfecture le 11/05/2026
Reçu en préfecture le 11/05/2026
Publié le
ID : 056-215600172-20260429-2026331-DE

Département du **MORBIHAN**
COMMUNE DE BIGNAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le mercredi 29 Avril deux mille vingt-six, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de BIGNAN dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Mme Chantal BIHOËS, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23
Date de la convocation du Conseil Municipal : 21 Avril 2026

Etaient présents : MM. BIHOES Chantal, LE POULICHET Yves-Marie, BEGUIN Christelle, LOHEZIC Mikaël, GABEL Géraldine, OFFRET-MARIE Carole, LE CORF Henri, PERRON Eliane, DELMAS Eliane, CLEQUIN Yolande, LACOURT Franck, LE ROUX Sandrine, PEDEN Yves, PICAUD Romain, RIBAULT Joséphine, CASAGRANDE Donovan, PREAUD Jean-Paul, LAUDRIN Joël, FIEYRE Clémence, HYLKEMA Mirjam, JEHANNO David.

Absent excusé : JEHANNO Yves
Absent : BEUVE Eric

Désignation du secrétaire de séance
M. Yves-Marie LE POULICHET est désigné comme secrétaire de séance

Approbation des Comptes Financiers Uniques 2025 - commune

- **Vu** l'article 205 de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 qui prévoit la généralisation du CFU au plus tard pour les comptes de l'exercice budgétaire 2026 ;

- **Vu** le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

- **Vu** le CFU 2025 de la commune de BIGNAN ;

- **Considérant** que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

- **Considérant** que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents;

- **Considérant** que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU;

- **Considérant** les dispositions de l'article L. 2121-14 du CGCT qui prévoient que « *dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote* » ;

- **Considérant**, dès lors, que l'article susvisé interdit formellement au maire de voter son propre compte administratif et qu'il ne peut donc pas donner/recevoir une procuration à/de l'un des membres de sa majorité ;

- **Considérant** que, dans ce cadre, Mme le maire a quitté la séance et que le conseil municipal, a élu M. LE POULICHET Yves-Marie pour assurer la présidence de la séance ;

- **Considérant** le CFU présenté et résumé comme suit par le président de séance :

Envoyé en préfecture le 11/05/2026
Reçu en préfecture le 11/05/2026
Publié le
ID : 056-215600172-20260429-2026331-DE

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2025				
		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	4 707 909.11 €	3 433 662.94 €	8 141 572.05 €
	Recettes réalisées	1 402 494.07 €	2 759 380.63 €	4 161 874.70 €
	Restes à réaliser	221 815.88 €	0.00 €	221 815.88 €
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	4 707 909.11 €	3 433 662.94 €	8 141 572.05 €
	Dépenses réalisées	2 354 119.53 €	2 018 310.12 €	4 372 429.65 €
	Restes à réaliser	2 003 169.69 €	0.00 €	2 003 169.69 €
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	- 951 625.46 €	741 070.51 €	210 554.95 €
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	1 601 397.10 €	796 096.09 €	2 397 493.19 €
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit (+/-)	649 771.64 €	1 537 166.60 €	2 186 938.24 €
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	1 781 353.81 €	0.00 €	- 1 781 353.81 €
Résultat cumulé	Excédent/déficit	- 1 131 582.17 €	1 537 166.60 €	405 584.43 €

M. Joël LAUDRIN, Conseiller Municipal, fait part de sa difficulté à se prononcer sur l'ensemble des points budgétaires en l'absence de connaissances sur ces dossiers. Aussi, il sollicite les services pour dispenser une formation sur les principes comptables. Mme le maire abonde à cette suggestion et un mail sera adressé pour recenser les élus intéressés.

Envoyé en préfecture le 11/05/2026
Reçu en préfecture le 11/05/2026
Publié le
ID : 056-215600172-20260429-2026331-DE

Le Conseil Municipal**,** après en avoir délibéré, et à l'unanimité, Mme le Maire étant sortie et n'ayant pas pris part au vote,

VOTE POUR : 15

ABSTENTIONS : 5 (PREAUD Jean-Paul, LAUDRIN Joël, FIEYRE Clémence, HYLKEMA Mirjam, JEHANNO David)

APPROUVE le CFU 2025 de la commune ;

DONNE pouvoir à Mme le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

Certifié exécutoire

Transmis en Préfecture le 11 Mai 2026
(voir ci-dessus référence de télétransmission)

Publié : 11 Mail 2026
Le maire : Chantal BIHOES

Cachet de la mairie

Pour copie certifiée conforme

Mme le maire, Chantal BIHOES

Le Secrétaire de séance